

**CANTON DE RIOZ  
COMMUNE DE BUSSIÈRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 17 janvier 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du PV du 14 décembre 2017.**
2. **Point sur la location 19 rue de l'Eglise (délib).**
3. **Fermage DUPONT : changement de locataire (délib)**
4. **Devis Avenant n°1 aux travaux AEP (délib).**
5. **Délibération pour les investissements de 2017 à payer en 2018 (délib).**
6. **Convention avec la SPA (délib)**
7. **Information PLUi**
8. **Dates des prochaines réunions du Conseil municipal en 2018.**
9. **Questions diverses : Portion de bois restante revendue. – Discussion sur investissements 2018**

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 11 janvier 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY. Geneviève ROUX  
MM, Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Sébastien GALLIOT, Patrice ERSA, Pierrick REGARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Fabrice LALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Catherine PARTY

**ABSENTS** : M. Mario MOREIRA, Mme Anne-Lise GATRAT.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

**1 – APPROBATION DU PV du 14 décembre 2017.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 9 voix.

**2- LOGEMENT COMMUNAL 19, RUE DE L'ÉGLISE : CHANGEMENT DE LOCATAIRE**

Après l'état des lieux en date du 11 janvier 2018, la caution d'un montant de 460 € versée à l'entrée peut être restituée à Monsieur DEBIEF Jérôme et Mme SIBILLE Audrey.

Une nouvelle candidature a été proposée et a été retenue : Monsieur FLAMBEAUX Pascal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Donnent leur accord**
- **Autorisent Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### **3 - FERMAGE DUPONT CHANGEMENT DE LOCATAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EARL de la Ferme DUPONT représentée par Monsieur Claude DUPONT, a transféré la parcelle communale lieudit « le Foucheret », section ZD n° 11, d'une superficie de 1ha 20a 40ca, à Monsieur Florent DUPONT.

Il convient donc d'actualiser la convention signée entre la commune et Monsieur Florent DUPONT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **Donnent pouvoir au Maire pour établir une nouvelle convention et signer tout document relatif à ce dossier.**

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### **4 – DEVIS AVENANT N° 1 AUX TRAVAUX AEP**

Une réunion le 12 décembre 2017 relative au réseau à l'extrémité de la rue du Château entre le cabinet d'étude BC2 i, l'entreprise COLAS , G. ROUX et S. GALLIOT d'une part, et Daniel PATTON, Guy DUCRET propriétaires d'autre part, a eu lieu.

Après discussion il en ressort la proposition suivante :

Il est retenu de remplacer le réseau et de reprendre les branchements.

Un nouveau réseau sera posé dans le chemin parcelle N° 51 ainsi que 4 coffrets de branchement en limite de propriétaire :

- 2 pour les habitations en extrémité de chemin avec reprise des branchements privés actuels.
- 1 pour la ferme et la future habitation, seule la partie privative du branchement de la ferme contenant du plomb sera reprise, l'autre constitue un nouveau branchement dont la partie privative est à la charge du particulier.

Ces travaux sont estimés à 10 533 HT sans réfection de fouille chemin du château.

M. Daniel PATTON se charge d'obtenir les conventions de passage nécessaires

Il est précisé que ce devis pourra être pris en compte à l'intérieur de notre marché actuel donc subventionné.

Le Maire expose cette proposition aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal décident :

- **De valider ce devis**
- **Autorisent le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier**

**VOTE : à l'unanimité VOIX :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

## **5 – INVESTISSEMENT 2017 OUVERTURE DE CREDITS**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé :

### **Budget Eau :**

Un état des Restes A Réaliser a été pris : tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement  
Le Budget Eau n'est pas concerné par cette délibération.

### **Budget Assainissement :**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2017 (hors chapitre 16) : 161 275,00 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **40 318.75 €** (25% x 161 275,00 €)  
Ces dépenses peuvent concerner les imputations suivantes :

- Chapitre 20 Frais d'étude et de recherche à hauteur de 2 818,75€
- Chapitre 23 Installation de matériel et outillage technique à hauteur de 37 500€

### **Budget Principal Commune :**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2017 (hors chapitre 16) : 303 947,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **75 986,75 €** (25 % x 303 947,00 €)

Ces dépenses peuvent concerner les imputations :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles à hauteur de 75 986,75 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :**

- **Autorisent l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote des Budgets Primitifs BP BE et BA 2018 sur la base des enveloppes financières notifiées ci-dessus.**

## **6 –: CONVENTION AVEC LA SPA**

La convention SPA arrive à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Décident de ne pas reconduire cette convention. Une lettre recommandée sera envoyée avec préavis de 3 mois par le Maire.**

**VOTE : à l'unanimité VOIX :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

## **7 – INFORMATION SUR LE PLUI**

Une réunion a eu lieu le 9 janvier 2018 à la communauté de communes, une rencontre avec les communes doit être organisée.

Sur la base de la réunion publique et du document préparatoire du cabinet URBICAND, les élus se retrouveront le 8 février 2018 à 20 h 30 en mairie pour préparer ce dossier.

## **8 - Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal 2018**

- 8 mars
- 4 avril : vote des budgets
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- Portion de bois restante revendue à l'un des habitants, Pascal VIDONNE, 6 rue des Aubépines.
- Une discussion s'est engagée sur les investissements 2018.

La séance est levée à 22 h 43.